

Délibérations du Bureau**Nombre de membres****Séance du 15 octobre 2020****en exercice:** 18

L'an deux mille vingt et le quinze octobre le **BUREAU** régulièrement convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni le 15 octobre, salle de la Mairie de St-Etienne de Chomeil sous la présidence de Valérie CABECAS

Présents : 11

Sont présents: Christophe RAYNAL, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

Votants: 11**Représentés:**

Absents: Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Charles RODDE, Danièle MANDON, Jean-Maurice EMORINE, Gilles LEYENDECKER, Jean-Paul MALBEC

Secrétaire de séance: Jean MAGE**Objet : Acquisition de bornes de recharge pour vélo à assistance électrique - choix du prestataire - groupement de commande du CD15 - 2020_124**

Madame la Présidente expose que le 30 janvier 2020 la Communauté de Communes du Pays Gentiane a validé l'adhésion au Groupement de Commandes mené par le Conseil Départemental du Cantal pour l'acquisition de bornes de recharge pour Vélo à Assistance Electrique, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

Les emplacements de ces bornes ont été prévus selon les critères fournis par le Département :

- commune de Riom-ès-Montagnes : une borne de recharge avec un rack de 5 places vélos,
 - commune de Condat : une borne de recharge avec un rack de 2 places vélos,
 - commune du Claux : une borne de recharge avec un rack de 5 places vélos,
 - commune de Menet : une borne de recharge avec un rack de 2 places vélos,
 - commune de Cheylade : une borne de recharge avec un rack de 2 places vélos.
- Soit un total de 16 places de recharge.

Madame la Présidente explique que le Département a fait part du résultat de l'appel d'offres. Après négociations, le prestataire retenu pour la fourniture de bornes de charge est la société ALTINNOVA pour un montant maximum de prestation de 8 800 € HT sur la base d'un marché à bon de commande avec un prix unitaire de 350 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- de retenir, après communication des résultats de l'appel d'offres réalisé par le Département du Cantal dans le cadre du Groupement de Commande pour l'acquisition des bornes de recharge pour Vélo à Assistance Electrique, l'offre de la société ALTINNOVA pour un montant maximum de prestation de 8 800 € HT sur la base d'un marché à bon de commande avec un prix unitaire de 350 € HT.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement et toute pièce utile au bon déroulement de l'opération.

Objet : Commune de Condat : demande de participation navette communale transport scolaire section sportive équitation - 2020_125

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau que la commune de Condat a décidé de créer un service de transport scolaire afin de promouvoir le collège et de faciliter l'intégration des élèves domiciliés proche de l'agglomération clermontoise et scolarisés au collège Georges Pompidou dans le cadre de la section sportive équitation.

Elle précise que cette navette fonctionnera les vendredis soir dès la fin des cours en direction de la gare SNCF de Clermont-Fd et les dimanches soir dans l'autre sens pour le retour vers l'internat. 6 élèves domiciliés proche de l'agglomération clermontoise inscrits au collège de Condat verront ainsi leur intégration facilitée.

Madame la Présidente présente le plan de financement du service :

Coût Annuel	10 600 €	
Participation Département du Cantal	5 300 €	(50 %)
Participation Communauté de Communes du Pays Gentiane	3 180 €	(30 %)
Participation des familles	250 €	(2 %)
Autofinancement communal	1 870 €	(18 %)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- de valider la demande de participation à la navette communale de transport scolaire section sportive équitation du collège de Condat ;
- d'attribuer à la commune de Condat une subvention maximale de 3 180 euros (30%) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer le versement et signer toutes pièces utiles.

Objet: Attribution de subventions aux entreprises dans le cadre du régime d'aide communautaire - 2020_126

Madame la Présidente expose aux membres du Bureau que dans le cadre du régime d'aide aux entreprises communautaires, validé par délibération du 12 mars 2020, il convient d'attribuer les subventions aux entreprises ayant sollicité la Communauté de Communes.

Madame la Présidente présente la liste des entreprises, les montants d'investissements réalisés ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

Nom de la société	Commune	Objet de la demande	Type d'investissement	Montant de dépenses HT éligibles	Montant de subvention attribuée
La cave à Jeannette	Riom-ès-Montagnes	Création d'une boutique de vente de produits locaux	Dépenses d'aménagements, matériel, agencements	9 214 €	921 €
Labbelec	Riom-ès-Montagnes	Extension des bâtiments de l'entreprise	Création de locaux	51 146,10 €	5 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer les subventions proposées et d'autoriser le versement aux entreprises
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de versement d'aides ainsi que toutes pièces utiles